

COMITE SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2026 A 14H à Pouilly/Charlieu

COMPTE RENDU

Date de convocation : 09/02/2026
Lieu : Siège du SYMISOA – Pouilly/Charlieu

Membres présents (10) :

Michel LAMARQUE	(Charlieu Belmont Communauté)
René VALORGE	(Charlieu Belmont Communauté)
Guillaume DESCAVE	(Charlieu Belmont Communauté)
Gérard SIMOND (suppl.)	(Charlieu Belmont Communauté)
Fabrice DEJOUX	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Alain LE CLOIREC (suppl.)	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Sylviane TERNISIEN	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
Patrice AUFRANT	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
Thierry NIGAY	(Communauté de communes de Marcigny)
Sébastien KELLER (suppl.)	(Communauté de communes de Marcigny)

Excusés :

Jean FARIZY	(Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne)
Pierre AUVOLAT	(Communauté de Communes de Semur en Brionnais)
Bernard PATTEEUW	(Communauté de communes de Semur en Brionnais)
Colette LEBEAU	(Charlieu Belmont Communauté)
Jérémie LACROIX	(Charlieu Belmont Communauté)

Autre(s) présent(s) :

Céline DECHAVANNE	(Directrice – SYMISOA)
-------------------	------------------------

Guillaume DESCAVE est désigné comme secrétaire de séance.

M. LAMARQUE dresse la liste des excusés. Il aborde ensuite l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu du 16/12/2025

Le compte-rendu n'appelle aucune autre remarque.

Le compte-rendu du 16 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

2. Reprise anticipée des résultats

Suite au problème technique rencontré par la DGFIP, ayant rendu indisponible l'application HELIOS pendant environ 2 semaines, le CFU n'a pas pu être certifié par le Trésor Public. Il est proposé en conséquence de procéder à une reprise anticipée des résultats avant le vote du budget, et de reporter le vote du CFU après les élections municipales.

Cette reprise permet d'intégrer, dans le budget primitif, les besoins de financement et/ou les excédents générés par chaque section, sur l'exercice précédent, et de voter un budget primitif sincère et réaliste.

Considérant les excédents de fonctionnement et d'investissement dégagés à la clôture de l'exercice précédent et les besoins de financement de l'exercice 2026, il est proposé de procéder à l'affectation du résultat conformément au tableau ci-après :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses :	1 001 328,90	916 033,11
Recettes :	1 136 795,40	1 075 077,75
Résultat de l'exercice 2025 :	135 466,50	159 044,64
Rappel du résultat de l'exercice 2024 :	73 598,87	130 017,70
Part affectée à l'investissement 2024 :	0,00	
Résultat de clôture 2025		
tenant compte du résultat 2024 :	209 065,37	289 062,34
Reports en dépenses (RAR 2025) :		14 556,62
Reports en recettes (RAR 2025) :		34 967,50
Résultats de clôture réels :	209 065,37	309 473,22

Affectations :

Recette de fonctionnement - compte 002	209 065,37
Recette d'investissement - compte 001	289 062,34
Résultat global :	498 127,71

Les délégués approuvent à l'unanimité la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025 et de procéder à son affectation conformément au tableau ci-dessus).

3. Budget 2026

Taux de fongibilité pour l'exercice 2026

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au comité syndical de déléguer au président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Le président propose de fixer le taux de fongibilité à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections pour l'exécution du budget 2026.

Le comité syndical approuve à l'unanimité la fixation du taux de fongibilité des crédits à 7.5% pour l'exercice 2026.

Budget 2026

La proposition de budget 2026 est détaillée en séance. Elle reprend les éléments actés lors du débat d'orientation budgétaire.

Le budget 2026 s'établit de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 333 537.49 euros	1 333 537.49 euros
Investissement	902 332.95 euros	902 332.95 euros
TOTAL	2 235 870.44 euros	2 235 870.44 euros

Le budget d'investissement est voté par opération selon les montants suivants :

Opération 1003 : 30 000€

Opération 1006 : 123 000€ (+4 948.24€ RAR)

Opération 1009 : 170 000€ (+3 002.39€ RAR)

Opération 1010 : 87 000€

Total des dépenses des opérations d'investissement : 410 000€ (+7 950.63€ RAR)

Dépenses hors opérations : 87 704.21€ (+ 6 605.99€ RAR)

Dépenses d'ordre : 390 072.12€

Le comité syndical approuve à l'unanimité le budget 2026.

4. Eau Défi : validation de la stratégie et programme d'action prévisionnel

Le président rappelle au comité syndical la démarche Eau Défi, engagée depuis 2023 :

A l'exception de l'année 2024, notre territoire a connu au cours des années précédentes des épisodes sévères de sécheresses et de canicules : leurs conséquences ont provoqué une prise de conscience qui a amené au début de l'année 2021 le comité syndical du SYMISOA à s'emparer de ces questions en collaboration étroite avec les communautés de communes qui couvrent son territoire. Les élus ont souhaité impliquer l'ensemble des acteurs concernés pour coconstruire avec eux une stratégie partagée d'adaptation aux changements climatiques : la démarche Eau Défi. Cela s'est concrétisé par la constitution, fin 2023, d'un comité de suivi réunissant tous ces acteurs et par la réalisation d'une étude HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat) afin de nourrir leurs réflexions. Une stratégie a été élaborée sur proposition des acteurs et validée par le comité de pilotage de la démarche fin 2025 :



La stratégie a été déclinée de façon opérationnelle à travers un plan d'action qui sera mis en œuvre conjointement par l'ensemble des parties prenantes, au premier rang desquelles le SYMISOA et les communautés de communes, en fonction des champs de compétences de chacune.

Ce programme opérationnel comporte les actions suivantes pour les 6 prochaines années :

1. Accompagner collectivement les agriculteurs dans l'adaptation de leurs pratiques aux changements climatiques
2. Accompagner individuellement les exploitants agricoles sur la gestion de l'eau (sobriété, ressources)
3. Soutenir le développement et la préservation des haies
4. Mettre en place des plans de gestion partenariaux sur les zones humides prioritaires
5. Elaborer une charte locale pour la prise en compte de l'eau dans les espaces urbanisés
6. Développer la pédagogie et le dialogue sur les bénéfices apportés par des milieux aquatiques fonctionnels et promouvoir une culture commune autour de la valeur de l'eau en ciblant tous les publics
7. Réduire les besoins en eau destinés à l'alimentation en eau potable (efficacité des infrastructures, sobriété des usages, recherche d'alternatives à l'eau potable)
8. Réduire les impacts des plans d'eau et optimiser les services rendus
9. Développer les alternatives aux prélèvements dans les réseaux d'eau potable pour la défense incendie
10. Améliorer les pratiques forestières
11. Renforcer les opérations de restauration des cours d'eau
12. Accompagner les structures compétentes en eau potable et urbanisme dans la prise en compte de la trajectoire de gestion quantitative des ressources en eau
13. Elaborer et mettre en œuvre une maîtrise foncière et/ou d'usage en bords de cours d'eau et sur les zones humides prioritaires
14. Renforcer les moyens du SYMISOA

15. Maintenir une gouvernance partagée sur le long terme pour faire vivre la démarche mais aussi prévenir et gérer les tensions et potentiels conflits d'usage de l'eau

Le comité syndical, à l'unanimité :

- ***Approuve la stratégie élaborée dans le cadre de la démarche Eau'Défi, visant à adapter localement la gestion de l'eau face aux changements climatiques.***
- ***Approuve le programme global proposé pour décliner cette stratégie, comportant les actions décrites ci-dessus.***
- ***Prévoit de valider une programmation chiffrée pour la période 2027-2029 d'ici fin 2026, pour une inscription à l'accord de territoire qui sera signé par le SYMISOA avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour cette même période.***

5. Document d'information à destination des futurs élus municipaux

Comme décidé lors du dernier comité syndical, une plaquette de présentation du SYMISOA à destination des futurs élus a été préparée : un modèle par communauté de communes. Elles sont disponibles sur notre site web ICI (<https://symisoa.fr/fr/rb/2363571/plaquette-pour-les-elus>).

Elles ont été présentées en séance et approuvées par les délégués.

Il est convenu de les envoyer par mail aux mairies et communautés de communes dès le lendemain des élections, afin de les diffuser aux nouveaux conseillers municipaux avant désignation des délégués par les communautés de communes.

Les délégués indiquent qu'il est important d'avoir une part de conseillers communautaires délégués au SYMISOA, mais il est rappelé que de 'simples conseillers municipaux' peuvent également être désignés pour représenter les communautés de communes. René Valorge souligne la nécessité de désigner des délégués intéressés par les sujets traités par le syndicat et qui puissent être présents aux réunions de manière très régulière.

Le sujet de la formation plus large des futurs délégués au SYMISOA est également abordée. Des demi-journées de 'formation' sont envisagées, animées par les agents du SYMISOA, avec des temps en salle et des temps sur le terrain. Il est également proposé de commencer chaque comité syndical par un focus de 15 minutes de pédagogie sur des sujets techniques, juridiques, d'actualités... afin d'accompagner dans le temps la montée en compétence des élus du SYMISOA.

Enfin, Fabrice Dejoux suggère de produire après chaque comité syndical une petite note de synthèse pour inciter et faciliter la transmission d'informations par les délégués SYMISOA au sein des conseils communautaires.

Les délégués approuvent à l'unanimité les documents d'information à destination des élus.

6. Actualisation des seuils de la procédure d'achat

Vu le décret n°2025-1386 du 29 décembre 2025, modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics, il sera proposé aux délégués de mettre à jour la procédure interne d'achat afin d'actualiser les seuils pris en compte :

Seuil	Type de publicité	Délai minimal de consultation	Support retenu	Avis d'appel publics à la concurrence	Procédure	Documents du marché à conserver
Moins de 1 000€HT	Aucun justificatif demandé	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	- devis / facture
De 1 000€HT à 30 000€HT	Pas de publicité - 1 devis minimum	sans objet	Courrier postal ou courriel	sans objet		- Lettres ou courriels de consultation - Devis accepté
De 30 000€HT à 59 999€HT	Pas de publicité - 3 demandes de devis	sans objet	Courrier postal ou courriel	sans objet	Mise en concurrence obligatoire Attribution par le Président par délégation du comité syndical	- Lettres ou courriels de consultation - Devis reçus - Devis accepté
De 60 000€HT à 89 999€HT	Publicité adaptée : site web SYMISOA mini	20j	Profil acheteur	Avis d'appel d'offres sur site web SYMISOA au minimum	Mise en concurrence obligatoire Attribution par le Président par délégation du comité syndical	- descriptif technique ou cahier des charges - pièces administratives du marché - avis d'appel d'offres - offres reçues - réponses aux candidats non retenus - offre retenue
De 90 000€HT jusqu'aux seuils de procédure formalisée (selon le type d'achat)	Publication au BOAMP	30j	Profil acheteur	Avis d'appel d'offres sur BOAMP	Mise en concurrence obligatoire Commission des marchés et attribution par le Président	- cahier des charges - pièces administratives du marché - avis d'appel d'offres publié au BOAMP - offres reçues - analyse des offres - rapport CAO - réponses aux candidats non retenus - offre retenue - Notification et OS
Procédures formalisées	Se référer au Code de la commande publique					

Le comité syndical approuve à l'unanimité l'actualisation de la procédure interne d'achat.

7. Information sur les virements de crédits réalisés

Virement de crédit en date du 31/12/2025, relatif à une modification d'imputation comptable :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
617 (011) - 01 : Etudes et recherches	-16 955,00		
65888 (65) - 01 : Autres	16 955,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

8. Proposition de convention avec la mairie de Belmont (demande d'intervention sur l'Aaron au niveau du plan d'eau)

La mairie de Belmont sollicite le SYMISOA pour des petits travaux au niveau de l'étang communal, suite à une visite de la police de l'eau. Un chiffrage a été réalisé pour reprendre la prise d'eau, curer l'atterrissement et reprendre une partie de la berge, afin d'améliorer la répartition des débits et augmenter la restitution au cours d'eau. Le montant des interventions s'élève à 5200€, intégrant 5 jours d'intervention de l'équipe rivière, de la location de mini pelle et les fournitures (piquets, géotextile, semence, ...).

Une convention est proposée afin de permettre la réalisation des travaux et leur prise en charge par la commune.

Les délégués approuvent à l'unanimité la convention à signer avec la mairie de Belmont de la Loire.

9. Actualisation de la convention type passée avec les riverains pour les travaux de mise en défens

Préalablement à chaque nouvelle tranche de travaux de restauration de la ripisylve sur des parcelles agricoles (mise en défens, aménagements agricoles et plantations), une convention tri partite est signée entre propriétaire, exploitant et SYMISOA.

Il est proposé aux délégués d'actualiser cette convention, en ajoutant un article relatif aux conditions de propriété : « la bande de terrain mise en défens reste propriété du propriétaire, et les aménagements réalisés (clôtures, abreuvoirs, passerelles...) lui sont rétrocédés après l'achèvement des travaux. »

Les délégués approuvent à l'unanimité l'actualisation de la convention type à passer avec les riverains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.

Le Président :




Le secrétaire de séance :



Compte rendu affiché le :
27 FEV. 2026

